



Acteurs publics **CONTRE** les emprunts toxiques

Communiqué de Maurice VINCENT

Président de l'Association « Acteurs Publics contre les emprunts toxiques »
Maire de Saint-Etienne

Mardi 18 juin 2013

Emprunts Toxiques – Annonces du gouvernement

Réaction de l'association « Acteurs Publics contre les emprunts toxiques »

Avec la nationalisation contrainte de DEXIA et le stock de 17 Mds € d'emprunts toxiques (toutes banques confondues) transmis aux collectivités territoriales et hôpitaux, le gouvernement a hérité d'une situation très délicate.

Aujourd'hui, la SFIL, société publique qui a repris l'essentiel de l'encours de DEXIA, doit gérer à elle seule près de 9 Mds de produits toxiques, l'État étant également comptable de 2 Mds supplémentaires conservés par DEXIA CRÉDIT LOCAL (DCL), structure destinée à s'éteindre progressivement.

Les décisions annoncées ce jour par le gouvernement ont vocation à se concrétiser d'ici la fin de l'année.

Elles visent d'une part à protéger la SFIL d'une éventuelle application à son encontre de la jurisprudence " Nanterre", sanctionnant l'absence de TEG (taux effectif global) par la substitution du taux d'intérêt légal, beaucoup plus faible, occasionnant ainsi des pertes considérables pour cette société, donc pour l'Etat actionnaire. Ce serait l'objet de la "loi de validation" évoquée dans le communiqué.

Elles ont pour vocation, d'autre part, à aider les collectivités territoriales détentrices d'emprunts toxiques par la création d'un " fonds de soutien" pluriannuel principalement financé par les banques, pour les aider à se débarrasser de ces produits à un coût acceptable.

Concernant la " loi de validation", l'APCET souligne qu'elle bénéficiera à la SFIL mais aussi, par nature, à l'ensemble des banques françaises et étrangères responsables de la diffusion d'emprunts toxiques dans l'économie. Cette situation justifie pleinement, en contrepartie, la création du " fonds de soutien pluriannuel" annoncé en même temps dans le communiqué.

A ce stade, l'APCET prend acte de la volonté du gouvernement de maîtriser le coût de ces dérives pour l'ensemble des finances publiques, celles de l'État et des collectivités territoriales.

Elle rappelle qu'elle a alerté l'Etat sur cette situation prévisible depuis près de 5 ans...et qu'un dispositif de soutien aurait pu être mis en oeuvre depuis plusieurs années.

Comme depuis le début de cette affaire, l'APCET se montrera responsable pour examiner toutes les solutions permettant de réduire au minimum le recours aux contribuables, qui ont déjà supporté près de 7 Mds € de prélèvements suite au scandale de DEXIA.

Mais elle se montrera tout aussi déterminée à défendre les contribuables locaux exposés à ces dérives. Ainsi, les questions du montant du fonds de soutien et des modalités de sa gestion sont pour elle essentielles et devront être précisées rapidement. Pour la seule SFIL, au regard des 9 Mds d'emprunts toxiques qu'elle doit gérer, la perte potentielle est de 4 Mds, ce qui exigera de trouver des ressources à la hauteur de cet enjeu. Des solutions existent, mais il convient de discuter en toute transparence de leurs modalités et de leurs conséquences, comme nous le demandons depuis longtemps.

Le bureau de l'APCET qui se réunira le 25 juin prochain fera des propositions précises pour sortir de cette impasse.

Contact Presse

Marjorie Aubert

06 86 28 36 38